

du 12 janvier 2018

portant adoption du Plan de réforme
du Secteur des engrais au Niger.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu l'ordonnance n° 2010-039 du 24 juin 2010, portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), dénommé « Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles du Niger (CAIMA) » ;
- Vu le décret n° 2011-031/PRN/MAG du 04 mai 2011, portant approbation des statuts de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) ;
- Vu le décret n° 2012-139/PRN du 12 avril 2012, portant approbation de la stratégie de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable ;
- Vu le décret n° 2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-304/PRN/MAG/EL du 29 juin 2016, portant modalités d'application du règlement C/REG/13/12/12 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO ;
- Vu le décret n° 2016-305/PRN/MAG/EL du 29 juin 2016, portant adoption du Document de la Politique Agricole dénommée « Initiative 3N » ;
- Vu le décret n° 2016-376/PRN/MAG/EL du 22 juillet 2016, portant organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Vu le décret n° 2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement de membres du Gouvernement, modifié par le décret n° 2016-622/PRN du 14 novembre 2016, le décret n° 2017-289/PRN du 18 avril 2017 et le décret n° 2017-866/PRN du 30 octobre 2017 ;
- Vu le décret n° 2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le décret n° 2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;

OK
5

Vu le décret n° 2016-706/PRN du 23 décembre 2016 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Millénium Challenge Account-Niger (MCA-Niger) ;

Sur rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRETE :

Article premier : Est adopté tel qu'annexé au présent décret, le Plan de Réforme du Secteur des engrais en République du Niger.

Article 2 : Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 3 : Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'application du présent décret qui sera publié avec ledit Plan au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 12 janvier 2018

Signé : Le Président de la République

ISSOUFOU MAHAMADOU

Le Premier Ministre

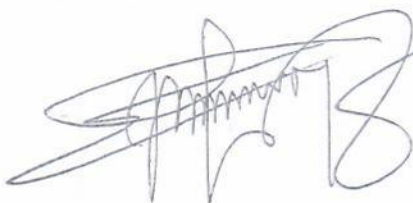
BRIGI RAFINI

Le Ministre d'Etat, Ministre de
l'Agriculture et de l'Elevage

ALBADE ABOUBA

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général
du Gouvernement



ABDOU DANGALADIMA